

Appel à projets conjoint
ARS n° 2020-DD42-EHPAD / Département n°2020-14

Création de 19 places d'hébergement permanent en unité de vie protégée pour personnes âgées dépendantes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentée sur la filière gériatrique de Roanne

Commission d'information et de sélection du 30/04/2021
Avis de classement

Quatre-projets ont été reçus au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Les 19 places de l'appel à projets sont réparties en 2 lots :

- 1) Une unité de vie protégée (UVP) de 12 places d'hébergement permanent
- 2) 7 places d'hébergement permanent en UVP pouvant être implantées de manière indépendante.

Le classement pour le premier lot est le suivant :

1. EHPAD Maison de la Forêt - PERREUX
2. EHPAD La Maison de Jeanne - ROANNE (DOMIDEP)
3. EHPAD St Sulpice - VILLEREST (Association les Chemins de l'Espérance)
4. EHPAD Les Morelles - RENAISSON (Association des Foyers de Province)

En ce qui concerne le deuxième lot, il a été déclaré infructueux par la commission, aucune candidature n'a été retenue.

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire.

Il est également mis en ligne sur les sites internet de l'Agence régionale de santé et du Département de la Loire.

Fait à Lyon, le 30 avril 2021

La Directrice départementale de la Loire
de l'Agence régionale de santé
Co Présidente de la commission



Nadège GRATALOUP

La Vice-présidente
du Département de la Loire
Co Présidente de la commission



Solange BERLIER